



Cadre réservé à l'association
Date de réception du dossier :/...../.....
Cours attribué :
Pièce(s) manquante(s) :

COURS DE DANSE, COMPAGNIE PRÉLUDE

Maison des associations Gervaisiennes
3 place Anatole France - 93310 Le Pré Saint Gervais
Tél. : 06.88.03.16.86 / cieprelude@gmail.com

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2025/2026

DÉBUT DES COURS: LUNDI 15 et JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Date et lieu des inscriptions
Forum des associations du Pré Saint Gervais
Par mail à : cieprelude@gmail.com
Sur place à l'heure des cours
Inscription en ligne : https://www.helloasso.com/associations/prelude

Les dossiers complets sont traités
dans l'ordre d'arrivée et dans la
limite des places disponibles.

LIEU DES INSCRIPTIONS:

-Au forum des associations du Pré Saint Gervais - Préaux de l'école Jean Jaurès et Pierre Brossolette - 34 Avenue Jean Jaurès - 93310 Le Pré Saint-Gervais
-Maison des associations Gervaisiennes (Salle2) - 3 place Anatole France - 93310 Le Pré Saint Gervais

Inscription en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/prelude>

Attention :

*L'inscription sera validée lorsque l'ensemble du règlement aura été remis
Fiche d'inscription complétée et signée, règlement des cotisations, règlement intérieur, certificat médical lors
du 1er cours.*

Nom

Prénom..... F M

Adresse.....

.....Code Postal

Ville.....

Date et lieu de naissance : àAge :

Indiquer votre niveau en danse classique (nb d'années) :

Cours souhaité (date, lieu et horaires)

Pour les mineurs, Nom(s) des parents

.....

Tél.(obligatoire) Portable/ Personnel : /

Professionnel : **Email (obligatoire):**.....



TARIF DES COURS

Tarifs 2025/2026	Cotisation cours 1 cours par semaine	Cotisation cours 1h30 ados/adultes 1 cours par semaine	Réduction famille
Prix des cours (pour l'année)	260€	275€	Réduction familiale - 25€ sur la deuxième inscription
Frais de dossier	25€	25€	
Montant total à payer	285€ Payable en 3fois, 3 chèques de 95€ (frais de dossier inclus)	300€ (Payable en 3 fois, 3 chèques de 100€ (frais de dossier inclus)	

Mode de règlement:

- En une fois par chèque de _____ €, à l'ordre de Association Prélude
- En 3 fois par chèques : _____ € encaissé en Octobre 2025
_____ € encaissé en Novembre 2025
_____ € encaissé en Décembre 2025

Les 3 chèques doivent être remis lors de l'inscription

ESSAI DE COURS GRATUIT

Possibilité d'essayer un cours en fonction des places disponibles : il faut d'abord vous inscrire et en cas de désistement le dossier et le règlement vous seront restitués.

RAPPEL DES PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- ✓ La fiche d'inscription complétée et signée
- ✓ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de danse classique (à remettre avant la fin septembre)
- ✓ Le règlement des cotisations
- ✓ L'approbation du règlement intérieur



AUTORISATION D'HOSPITALISATION

En cas d'urgence pour mon enfant mineur :

Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ de l'enfant dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus autorise le professeur du cours à appeler les urgences avec possibilité d'hospitalisation.

Fait à _____ Le _____

Signature

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ de l'enfant _____

Les cours :

- Autorise mon enfant à arriver et à quitter le cours par ses propres moyens
- Déposera et viendra chercher **dans la salle** mon enfant à chaque cours
- Autorise _____ à déposer et venir chercher **dans la salle** mon enfant à chaque cours

Fait à _____ Le _____

Signature

DROIT A L'IMAGE

Toute personne, quelle que soit sa notoriété, dispose d'un droit exclusif sur son image (brute ou faisant partie d'un montage photographique) et sur l'utilisation de celle-ci. Elle peut s'opposer à une diffusion sans autorisation. L'association a besoin de supports visuels pour promouvoir son activité. Ces photos et/ou vidéos nous sont utiles afin de présenter l'association et le travail de l'année. Merci de votre compréhension.

Je donne mon accord

Je ne donne pas mon accord

pour l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant pour les supports de communication réalisés par l'Association Prélude (photos et vidéos), pour une éventuelle parution sur tous supports de communication de l'association (Site internet, plaquettes, programmes, vie municipale etc. ...) et renonce ainsi à mon (son) droit à l'image.

L'Association Prélude bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée, ou toute autre exploitation préjudiciable. Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature et je garantis n'être lié(e) à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image et de mon nom.

Fait à _____ Le _____

Signature



REGLEMENT INTERIEUR EXEMPLAIRE DE L'ASSOCIATION

1 - Objet

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement et de le signer.

2 - Inscription

Le bulletin d'inscription est à remplir intégralement (date de naissance, adresse, horaires...), les numéros de téléphone (domicile et travail) et l'adresse mail CORRECTEMENT rédigée sont à communiquer obligatoirement pour pouvoir prévenir en cas d'accident ou d'annulation de cours, et pour toute information.

L'Association Prélude s'engage à ne pas les divulguer. L'adresse mail nous est utile pour des informations éventuelles en cours d'année.

Le certificat médical est à fournir impérativement, au plus tard, lors du premier cours.

3 - Obligations de l'Association

L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le mois de juin est consacré aux rattrapages des cours éventuellement reportés, l'Association informera l'usager de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourrait pas assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant pour le jour même, soit à reporter le cours lors des vacances scolaires ou en juin. En cas de force majeure, les cours peuvent être assurés en visioconférence.

4 - Obligations des usagers

- L'usager devra se procurer la tenue demandée par l'association (collant rose, demi-pointes et justaucorps pour les filles, collant noir, demis pointes noires, tee-shirt blanc pour les garçons). Aucune tenue spécifique n'est demandée pour le 3^e premier cours, il faut simplement que l'élève soit à l'aise, une tenue extensible, un petit leggings avec un haut près du corps fera l'affaire pour démarrer l'année.

- L'usager fournira le jour de l'inscription à l'association, sa fiche d'inscription, son certificat médical, le règlement des cours, ainsi que le présent règlement intérieur, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence.

5 - Arrêt des cours

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'usager, aucun remboursement ne sera effectué.

6 - Responsabilité en début et fin de cours

L'élève doit assister régulièrement aux cours et en respecter strictement les horaires. Vous devez vous assurer de la présence dans les locaux du professeur avant de laisser votre enfant dans les vestiaires.

De même, nous attendons des parents qu'ils reprennent leurs enfants dès la fin du cours afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours suivant.

Nous demandons à tous les parents d'être vigilants lorsqu'ils déposent et viennent chercher leurs enfants. L'Association se décharge de toute responsabilité de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

7 - Assurances

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association Prélude est couverte par une assurance « Responsabilité Civile ». Nous attirons votre attention sur la nécessité de vérifier que votre propre assurance couvre l'élève pour la pratique de la danse.

8 - Pertes - vol d'objets ou de vêtements

Le professeur et le bureau déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols dans les vestiaires ou les salles de cours.

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR EXEMPLAIRE DE L'USAGER

1 - Objet

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement et de le signer.

2 - Inscription

Le bulletin d'inscription est à remplir intégralement (date de naissance, adresse, horaires...), les numéros de téléphone (domicile et travail) et l'adresse mail CORRECTEMENT rédigée sont à communiquer obligatoirement pour pouvoir prévenir en cas d'accident ou d'annulation de cours, et pour toute information.

L'Association Prélude s'engage à ne pas les divulguer. L'adresse mail nous est utile pour des informations éventuelles en cours d'année.

Le certificat médical est à fournir impérativement, au plus tard, lors du premier cours.

3 - Obligations de l'Association

L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le mois de juin est consacré aux rattrapages des cours éventuellement reportés, l'Association informera l'utilisateur de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourrait pas assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant pour le jour même, soit à reporter le cours lors des vacances scolaires ou en juin. En cas de force majeure, les cours peuvent être assurés en visioconférence.

4 - Obligations des usagers

- L'utilisateur devra se procurer la tenue demandée par l'association (collant rose, demi-pointes et justaucorps pour les filles, collant noir, demis pointes noires, tee-shirt blanc pour les garçons). Aucune tenue spécifique n'est demandée pour le 3 premier cours, il faut simplement que l'élève soit à l'aise, une tenue extensible, un petit leggings avec un haut près du corps fera l'affaire pour démarrer l'année.

- L'utilisateur fournira le jour de l'inscription à l'association, sa fiche d'inscription, son certificat médical, le règlement des cours, ainsi que le présent règlement intérieur, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence.

5 - Arrêt des cours

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'utilisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

6 - Responsabilité en début et fin de cours

L'élève doit assister régulièrement aux cours et en respecter strictement les horaires. Vous devez vous assurer de la présence dans les locaux du professeur avant de laisser votre enfant dans les vestiaires.

De même, nous attendons des parents qu'ils reprennent leurs enfants dès la fin du cours afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours suivant.

Nous demandons à tous les parents d'être vigilants lorsqu'ils déposent et viennent chercher leurs enfants. L'Association se décharge de toute responsabilité de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

7 - Assurances

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association Prélude est couverte par une assurance « Responsabilité Civile ».

Nous attirons votre attention sur la nécessité de vérifier que votre propre assurance couvre l'élève pour la pratique de la danse.

8 - Pertes - vol d'objets ou de vêtements

Le professeur et le bureau déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols dans les vestiaires ou les salles de cours.

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »